



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2007-3022-S JAPICA  
Dossier rattaché n°9900004

Maisons-Alfort, le 24 octobre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de mise à jour des usages autorisés de la préparation  
phytopharmaceutique  
JAPICA, n° intrant 9900081**

---

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par KUMIAI CHEMICAL INDUSTRY CO LTD, relatif à la demande de mise à jour des usages autorisés de la préparation JAPICA.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence COCKPIT, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°9900004, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2012;

Considérant que les usages vignes et fraisiers sont autorisés pour la préparation de référence COCKPIT ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de mise à jour des usages autorisés de la préparation JAPICA, présentée par KUMIAI CHEMICAL INDUSTRY CO LTD .**

**Pascale BRIAND**